

Angoulême, le 13 octobre 2022

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULEME

Direction Générale des Services
Mission d'Appui Stratégique et Territorial
Service Planification Urbaine
Affaire suivie par Aline DELATTE
Tél 05 86 07 70 31
Réf. : JR/BV/AD/BB DC202204139

Objet : Saisine du Conseil de Développement sur la démarche Cartéclima !

Madame, Monsieur,

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême a lancé en 2021 la démarche *Cartéclima* ! comprenant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de Mobilités pour les 38 communes du territoire. Les élus exprimaient ainsi leur volonté d'écrire l'avenir de Grand Angoulême pour les vingt ans à venir.

Ces documents de planification, dont l'élaboration s'étendra jusqu'en 2026, ont pour but d'anticiper et préparer le bon développement du territoire et des services dont les populations ont et auront besoin. Ils fixeront pour cela les grandes orientations et règles d'aménagement et d'urbanisme dans un souci de conciliation de différents enjeux territoriaux :

- Equilibre entre développement de l'urbanisation et espaces à préserver
- Sobriété foncière tout en répondant aux besoins en logements, services et commerces
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre et décarbonation de l'aménagement
- Préservation des ressources naturelles et de la qualité de l'air
- Adaptation du territoire aux évolutions du climat
- Limitation des besoins de déplacements motorisés et rééquilibrage en faveur des modes doux et des transports publics...

La diversité des enjeux et des acteurs concernés par ces documents de planification impliquent de partager largement leur élaboration avec les acteurs et habitants du territoire. Un vaste dispositif de concertation est engagé, encadré par les délibérations n° 2021.03.044 et n° 2021.03.047 du 11 mars 2021, poursuivant plusieurs objectifs :

- Le partage et l'acculturation des élus, acteurs et habitants aux enjeux du territoire issus de la consolidation du diagnostic de territoire ;
- L'ouverture d'un espace d'échanges, de dialogue, de débat à l'échelle du GrandAngoulême pour recueillir l'expression et l'avis de l'ensemble des acteurs sur une démarche qui va dessiner le futur du territoire;

.../...

- La mise en œuvre du pacte de gouvernance avec notamment l'articulation concertation réglementaire et volontaire.

Aussi, il me semble indispensable que le Conseil de Développement soit étroitement associé à l'élaboration de ces documents de planification. C'est pourquoi par la présente je sollicite la contribution des membres du Conseil de Développement à la démarche *Cartéclima* !

Cette saisine s'inscrit sur le temps long d'élaboration des documents d'urbanisme (4 ans de procédure) avec des périodes plus ou moins intenses en termes de concertation. Les modalités d'association du Conseil de Développement proposées sont décrites dans le tableau ci-dessous. Une forte mobilisation du Conseil de Développement est notamment attendue en phase diagnostic (automne 2022 à début 2023).

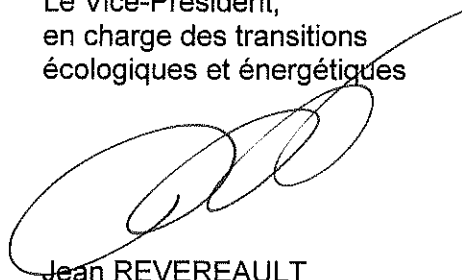
	Temps de concertation	Modalités d'association du conseil de développement	Rôle GrandAngoulême
GOUVERNANCE	Comité de pilotage	Statut CDD : membre Le CDD est invité à tous les comités de pilotage de <i>Cartéclima</i> ! A ce titre il dispose du même niveau d'information que les élus. Le conseil de développement dispose dans ce cadre d'un droit alerte et d'interpellation sur la démarche avec l'expertise son expertise citoyenne	GrandAngoulême prépare et anime le comité de pilotage. Le CDD bénéficie des mêmes supports que les membres du COFIL (élus référents des 38 communes)
	Comité technique	Statut CDD : Contributeur occasionnel Le CDD peut être invité aux comités techniques de préparation d'événements de concertation pour une expertise d'usage. Le CDD informe GA des motifs de sa non-participation le cas échéant	GrandAngoulême clarifie en amont les origines et le détail de la mobilisation du CDD
ONCERTATION	Ateliers participatifs et réunions publiques	Statut CDD : Contributeur occasionnel Participation libre des membres du CDD avec leur voix citoyenne. Possibilité d'exprimer un positionnement du CDD, en fonction du sujet et de sa maturité au temps t	GrandAngoulême assure l'animation et la logistique
	Organisation d'événements spécifiques : ex : « Forum jeunesse et climat »	Statut CDD : Contributeur occasionnel Le CDD peut participer après avis du comité d'animation à co-construire un événement. Cela n'impose pas une animation de celui-ci.	GrandAngoulême assure l'animation et la logistique

.../...

Je propose de venir vers vous en octobre 2022 lors d'une première réunion pour partager plus d'éléments sur le projet *Cartéclima !*, notamment le planning, et préciser ensemble les thèmes et modalités de participation du Conseil de Développement tout au long du projet.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

Par délégation,
Pour Le Président,
Le Vice-Président,
en charge des transitions
écologiques et énergétiques



Jean REVEREAULT